FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom de produit : LEVOCIT POWDER

Document no.: M0230 (*)
Batch No. ≥9100-3786
Cat. No. 40200092, 40200093

Dimension de l'emballage : 600 g, 3 kg

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation : Pour l'encastrement de spécimens matériellographiques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Struers Ltd
7275 West Credit Avenue
Ontario L5N 5M9 Mississauga
Canada
Tel:+1 (905) 8148855

Responsable de la préparation de la fiche signalétique:
Responsable de la préparation de la fiche signalétique: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être transmises à :
struers@struers.dk

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Alberta & NWT:
PADIS: 1-800-332-1414
British Columbia:
DPIC: 604-682-5050 / 1-800-567-8911
Ontario:
Centre antipoison: 1-800-268-9017
Québec:
Centre antipoison: 1-800-463-5060

Infotrac:
1-800-535-5053
Struers CAN:
+1 (905) 8148855
(Seulement pendant des heures d'ouverture)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit dangereux

SIMDUT 2015: Le produit n'est pas classifié.

Éléments d'étiquetage

Suivant les informations relatives à la composition chimique données par le fabricant, le produit n'est assujetti ni à une classification, ni à un étiquetage.

Autres dangers

Contient Peroxyde de dibenzoyle. Peut produire une réaction allergique.
Les particules fines peuvent former des mélanges explosifs vapeur-air. Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Le produit contient : Methacrylester polymérisé et matières de remplissage.
Seules les substances classées supérieures aux seuils sont affichées.

SIMDUT 2015:

% :	No. CAS :	No CE :	No d'Enreg. REACH:	Nom chimique :	Classification du risque:	Obs. :
0.3-<1	84-61-7	201-545-9	-	Phtalate de dicyclohexyle	Sensibilisant Cutané catégorie 1B Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique chronique catégorie 3	
<1	94-36-0	202-327-6	-	Peroxyde de dibenzoyle	Peroxydes organiques type B Irritation oculaire catégorie 2 Sensibilisant Cutané catégorie 1B	

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Inhalation :	Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. En cas de malaise, transporter à la salle d'urgence et apporter cette fiche.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau. En cas d'eczéma, de plaies ou d'autres problèmes cutanés : contacter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Si l'irritation persiste, continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Apporter cette fiche.
Ingestion :	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter à la salle d'urgence avec cette fiche.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Symptômes/effets:	Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Soins médicaux:	Traiter de manière symptomatique.

5. MESURES À PRENDE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Moyens d'extinction :	En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée. Agents extincteurs inappropriés: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qui'il élargira le feu.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Risques particuliers :	Aucune information disponible.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu :	Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Équipements de protection: Éviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Procédures d'urgence: Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pas de recommandations spécifiques.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser les déversements avec une pelle, un balai ou similaires. Eliminer les poussières recueillies conformément aux règlements municipaux.

Référence à d'autres articles

Références : Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Manipulation : Éviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la dispersion de poussières. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Précautions techniques : Une aspiration ponctuelle est recommandée.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions techniques de stockage : Aucune prescription particulière.

Conditions de stockage : Ce produit doit être conservé dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 15°C et 25°C. Conserver dans un endroit sec.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Aucune information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

D'autres limites d'exposition professionnelles provinciales peuvent s'appliquer.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

No. CAS :	Nom chimique :	Comme :	Valeurs limites :	Cat. :	Obs. :	Référence :
94-36-0	Peroxyde de benzoyle	-	5 mg/m3	TWA	-	Quebec
471-34-1	Calcium, carbonate de, la poussière totale	-	10 mg/m3	TWA	-	Quebec
471-34-1	Carbonate de calcium, Pour la fraction thoracique	-	10 mg/m3	TWA	-	BC
		-	20 mg/m3	STEL	-	
471-34-1	Carbonate de calcium, alvéolaires	-	3 mg/m3	TWA	-	BC

Contrôle de l'exposition

Mesures techniques:	Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières. Une aspiration ponctuelle est recommandée.
Protection individuelle:	Choisir l'équipement de protection confomément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2.
Protection des mains:	Porter des gants de protection. Les gants les plus appropriés sont ceux de caoutchouc de butyle, mais le liquide peut les pénétrer. Par conséquent, changer de gants souvent. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Protection des yeux :	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection/masque facial.
Protection de la peau :	En cas de risque de contact : porter un tablier ou un vêtement de protection.
Mesures d'hygiène :	Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :	Non disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Poudre.
Couleur:	Blanc.
Odeur :	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Non disponible.
pH :	Non applicable.
Point de fusion :	Non disponible.
Point d'ébullition :	Non disponible.
Point d'éclair :	251 °C
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible.
Limites d'explosion :	Non disponible.
Pression de vapeur :	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative :	Non disponible.
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible.
Temperature d'auto-inflammation (°C):	400 °C
Température de décomposition (°C) :	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives:	Les particules fines peuvent former des mélanges explosifs vapeur-air.
Propriétés comburantes:	Non disponible.

Autres informations

Autres données:	Composés organiques volatils (COV) : 0 g/l (calculé)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Réactivité : Aucunes informations disponibles.

Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

Risque de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucunes informations disponibles.

Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Aucune information disponible.

Matériaux incompatibles

Matières incompatibles: Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Méthacrylate de méthyle.
En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peroxyde de dibenzoyle: DL50 >5000 mg/kg (oral rat)
Toxicité aiguë (dermique):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par inhalation):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/Irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. National Toxicology Program (NTP): Non. Cancérogénicité: CIRC groupe 3; Peroxyde de dibenzoyle.
Toxicité pour la reproduction :	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation :	Les poussières peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.
Contact avec la peau :	Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation. Risque de développement d'une hypersensibilité ou de déclenchement d'une hypersensibilité existante chez les personnes prédisposées.
Contact avec les yeux :	La poussière peut causer de l'irritation.
Ingestion :	Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité

Écotoxicité : On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Dégradabilité : La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponsibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

Autres effets nocifs

Autres effets nocifs : Aucuns connus.

13. DONNÉES SUR L’ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Emballages contaminés : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, TMD).

Numéro ONU

No UN: -

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : -

Classe(s) de danger relative au transport

Classe : -

Groupe d'emballage

PG: -

Dangers environnementaux

Polluant marin: -

Substance dangereuse pour l'environnement: -

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucun connu.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLAMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit

Dispositions particulières: LIS : Tous les substances chimiques du produit sont soit sur la liste LIS, soit en sont exemptés.

Législations nationales : Règlement sur les produits dangereux, avec modifications.
Loi canadienne sur la protection de l'environnement, La Liste intérieure des substances (LIS): Guide du déclarant, avec modifications.
U.S. Department of health and human services: 2011 - Report on Carcinogens - 12th Edition.
Centre Internationale de Recherche sur le Cancer (CIRC): Monographies du CIRC sur l'Evaluation des Risques de Cancérogénicité pour l'Homme. Lyon: CIRC Organisation mondiale de la Santé.
British Columbia: "Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97", avec modifications (2015).
Ontario: "Control of Exposure to Biological or Chemical Agents R.R.O. 1990, Reg. 833", avec modifications (2016).
Quebec: Règlement sur la santé et la sécurité du travail, avec modifications (2013-12-13).
Alberta: Occupational Health and Safety Code 2009.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.
Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles : 1.
Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

Autres informations:	Classification selon le SIMDUT 2015: Méthode de calcul.
Formulation des mentions de danger :	
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.